

Règlement de la cour d'école

La récréation doit être un moment où chacun doit pouvoir se détendre en jouant, en se promenant, en discutant, sans être agressé ni insulté par qui que ce soit !

Les élèves		Règles	Réparations ... et/ou ... Sanctions
1	<p>Nous ne voulons être ni agressés ni insultés !</p> <p>Nous devons nous respecter...</p>	<p>Toute violence est strictement interdite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adulte, ses remarques, ses sanctions sont respectées - Les bagarres, jeux de bagarre, injures, gros mots bousculades, tacles, coups, jeux de Catch...sont strictement interdits <p>"On ne répond pas à la violence par la violence": On demande au maître de surveillance d'intervenir si nécessaire.</p>	<p>⇒ 1ère fois : isolement dans la cour de récréation (sur un banc, près des maîtres)</p> <p>Carton rouge : les élèves se voient retirer le droit de jouer pendant 2 jours au foot, au basket, aux billes si gestes violents, insultes, tacles, coups... pendant le jeu</p> <p>⇒ Récidive : temps de récréation diminué et consacré à la réflexion (fiche réflexion), à un entretien ou à une tâche d'intérêt collectif pendant un temps à déterminer et éventuellement informations aux familles</p> <p>Les parents pourront être convoqués par la directrice d'école</p>
2	<p>Nous avons le droit de nous amuser.</p>	<p>Le matériel prêté par l'école doit être rangé dès la sonnerie de fin de récréation dans le meuble du couloir.</p> <p>Il est possible d'apporter des jeux de cour personnels: billes, ballons, cordes à sauter... Ils devront être présentés à l'enseignant qui validera son utilisation. Ils doivent être prêtés. Ils ne sont ni donnés, ni échangés, ni gagnés. L'école n'est pas responsable de la perte ou de la destruction d'objets personnels apportés.</p> <p>Nous pouvons profiter calmement de la salle d'arts plastiques sur le temps de récréation, salle où sont à disposition des jeux de société, la bibliothèque et des jeux calmes. La salle doit être rangée à la sonnerie.</p>	<p>⇒ 1ère fois Matériel non rangé ou maltraité, salle non rangée : les élèves concernés se voient retiré le droit d'utiliser le matériel et la salle pendant 2 jours.</p> <p>⇒ Récidive les élèves concernés se voient retirés le droit d'utiliser le matériel et la salle pendant 4 jours.</p>
3	<p>Les maîtres de surveillance doivent pouvoir surveiller les enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les espaces avec de l'herbe sont des lieux pour être au calme, s'asseoir...ils sont donc interdits lorsqu'ils sont humides. - Il est interdit de pénétrer dans les couloirs sans l'autorisation d'un maître de surveillance - A la sonnerie, nous nous mettons en rang deux par deux et nous entrons dans le calme dans le couloir 	<p>⇒ 1ère fois : isolement dans la cour de récréation (sur un banc, près des maîtres)</p> <p>⇒ Récidive : temps de récréation diminué et consacré à la réflexion (fiche réflexion), à un entretien ou à une tâche d'intérêt collectif pendant un temps à déterminer et éventuellement informations aux familles</p>
4	<p>Nous avons le droit de vivre dans un environnement propre et agréable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les déchets sont déposés dans les poubelles prévues à cet effet - Les locaux intérieurs et extérieurs ne doivent pas être dégradés intentionnellement (pas de casse, d'écritures aux feutres sur les murs...). - Les toilettes sont limitées à 4 élèves en même temps : respecter les lieux en les laissant propres, tirer la chasse, se laver les mains avec du savon 	<p>⇒ 1ère fois: réparation (remettre en état le lieu, ramasser tous les papiers de la cour, nettoyage, ...)</p> <p>Les objets envoyés sur le toit sont récupérés le vendredi (aucune récupération sur le toit du préau car trop dangereux).</p> <p>⇒ information aux parents</p>

Les adultes

Les parents	Règles
<p>"Nous plaçons nos enfants sous la responsabilité des enseignants et nous n'aimerions pas que nos enfants se fassent gronder ou agresser par un adulte inconnu"</p>	<p>Dans l'enceinte de l'école, aucun adulte étranger à l'école (parent, visiteur, ...) n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant.</p> <p>Seuls les enseignants sont habilités à gérer les conflits enfantins dans l'espace scolaire (<i>Tout parent mécontent d'un tiers <u>dans l'enceinte scolaire</u> gère ce différent par l'intermédiaire du personnel enseignant.</i>)</p> <p>Rappel : L'éducation d'un enfant dépend directement de la capacité des adultes (celle des parents comme celle des enseignants) à prendre une distance émotionnelle avec le conflit enfantin et à partager un même discours sur la loi et la sanction</p> <p>Lorsqu'un enfant sent ses parents et ses enseignants d'accord, il est plus heureux à l'école et apprend mieux</p>

Les enseignants	Règles
<p>"Nous assurons la surveillance et faisons appliquer le règlement"</p>	<ul style="list-style-type: none">- Les maîtres assurent une surveillance active et interviennent pour faire appliquer le règlement.- La cour de récréation n'est jamais laissée sans surveillance: en cas de retard du ou des maîtres de surveillance, chaque maître reste responsable de sa classe.- Les enseignants, la directrice informent les familles en cas de débordements graves et répétitifs

Signature de l'élève

Signature des parents

Signature de la directrice

